



Cahier des charges - Appel à projets 2020

« Amorçage »

I. Objectifs et orientation de l'AAP

L'appel à projets « Amorçage » entend financer des recherches nouvelles ou originales qui initient ou perpétuent un travail collaboratif entre deux laboratoires a minima. Il s'agit de financer des recherches pré-émergentes sur la base d'idées nouvelles ou exploratoires, de prolongements de collaborations existantes alimentant un espace de questionnements. La forme est libre : il peut s'agir de séminaires interdisciplinaires, de rencontres entre chercheurs en vue d'explorer une collaboration possible, d'inviter des chercheurs extérieurs pour alimenter une réflexion commune... Le système est forfaitaire : chaque projet validé par le jury reçoit un montant de 2 000 € pour une année, confiés à un laboratoire porteur.

Le soutien de la MSH consiste à apporter une aide logistique éventuelle (mise à disposition de salles, communication et diffusion ; dimension numérique...) et financière à hauteur de 2000€ pour **l'organisation de séminaires associant a minima deux chercheurs ou enseignants-chercheurs de deux laboratoires de disciplines différentes. Les manifestations doivent avoir lieu durant l'année 2020.**

II. Priorités thématiques

Les actions proposées doivent s'inscrire dans l'une des 4 priorités thématiques suivantes :

1. Santé et SHS ;
2. Sciences, Technologies et SHS ;
3. Repenser l'interdisciplinarité aujourd'hui ;
4. SHS et représentation(s) du monde.

A noter : Ces priorités thématiques sont entendues au sens large de manière à inclure le plus grand nombre de recherches.

III. Critères de recevabilité des candidatures

Le dossier devra répondre aux critères suivants incontournables :

1. Le projet doit être interdisciplinaire ; un responsable scientifique doit être désigné dans le dossier ainsi qu'un laboratoire porteur.
2. L'organisateur doit être un membre permanent en activité dans un des laboratoires affiliés à la MSH Ange Guépin et être en poste dans l'une des universités des Pays de la Loire ;
3. L'association avec d'autres laboratoires (français et/ou étrangers) et/ou d'autres partenaires issus de la société civile est encouragée ; la dimension de valorisation socio-économique ou sociétale sera particulièrement appréciée.

IV. Engagements complémentaires

Les responsables scientifiques des projets sélectionnés s'engagent à :

- Utiliser les crédits mis à leur disposition au cours de l'année civile. Les justificatifs comptables devront être remis à la MSH Ange Guépin avant le 1^{er} décembre 2020.
- Remettre à la MSH Ange Guépin un court bilan scientifique à la fin du projet.
- Communiquer les informations liées au projet afin que la MSH puisse les déposer sur son site et les diffuser.

Publications :

- La MSH incite fortement à ce que les publications produites dans le cadre du projet soient déposées sur des archives ouvertes (par exemple HAL).
- En cas de publication, mentionner la phrase suivante : « Cette recherche est issue du projet xxxx qui a été soutenu et financé par la Maison des sciences de l'Homme Ange Guépin ».

V. Critères d'éligibilité des dépenses

Sont éligibles les dépenses suivantes :

- les frais de missions (transport, hébergement) ;
- les frais de réception (restauration) ;
- la communication ;
- la documentation ;
- les dépenses afférentes à l'organisation de colloques.

Contacts:

- Responsable :
Direction de la MSH Ange-Guépin
 - Arnauld LECLERC – arnauld.leclerc@univ-nantes.fr

- Ingénierie :
 - Mathilde CAMBOURNAC (Nantes) – mathilde.cambournac@univ-nantes.fr
 - Clémence GUILLEMONT (Angers) – [adresse à venir](#)

Les ingénieures projets sont à votre disposition pour tout conseil et recommandation.